



**PROJET MACRON  
LE 21 SEPTEMBRE 2017,  
ON CONTINUE !**

sept. 2017

**Salarié-es, cadres, technicien-nes, agents de maîtrise, actif-ves ou retraité-es.  
Nous sommes toutes et tous concerné(e)s**

Le 12 septembre 2017, de nombreuses personnes ont manifesté partout en France pour exiger du gouvernement l'abandon du projet de casse du code du travail.

Ce succès doit inciter à continuer et intensifier l'action pour s'opposer à ce projet scélérat qui est un prolongement de la loi El-Khomri. En effet ce projet, dont les effets ne tarderont pas à être perceptibles, vise à rogner toutes formes de protections sociales, au détriment des salariés, des chômeurs et des retraités.

**Plus de DROITS pour les Employeurs,  
moins de DROITS pour les Salariés !**

- Fin des garanties collectives, place aux négociations au cas par cas, par entreprise ! Ce qui donnera le droit aux employeurs de revoir à la baisse tout ce qui est lié à notre travail : salaires, horaires, conditions de travail, droits familiaux (congé enfant malade, frais de garde, prime de rentrée scolaire, ...), droits et conditions spécifiques liés à la maternité. Tous ces droits, prévus jusqu'alors dans les conventions collectives de branche, pourront être demain remis en cause par accord d'entreprise.
- Le plafonnement des sanctions financières en cas de licenciement abusif porte un coup mortel aux Prud'hommes. Cette mesure redoutable qui fixe les sommes à provisionner permettrait aux employeurs de licencier plus facilement.
- Fusion des instances représentatives des salariés et fin du CHSCT, une instance pourtant essentielle qui veille à préserver de bonnes conditions de travail à l'heure où le mal-être s'accroît.

**Moins de moyens pour les syndicats, c'est moins de défense des droits des salariés.**

**On ne négocie pas les reculs sociaux !**

Nous sommes tous concernés. Demain, cette réforme amplifiera le dumping social entre les entreprises. Contrairement à ce qui est dit et répété cette nouvelle «loi travail» si elle était adoptée bouleverserait profondément le droit du travail. Ce n'est ni plus ni moins qu'une attaque sans précédent contre les salariés. Il nous faut impérativement la refuser, dans son ensemble. Ne nous laissons pas bercer par les sirènes de la création de l'emploi. Le MEDEF ne s'engage sur rien comme à son habitude. Toutes les aides consenties aux entreprises depuis plus de 30 ans n'ont quasiment eues aucun effet sur l'emploi et « sa sécurisation ».

**Contrairement à ce que dit le MEDEF, le travail n'est pas un coût mais un investissement. La création d'emploi ne peut se faire qu'avec la relance de l'activité par la satisfaction des besoins essentiels des ménages. Le détournement des bénéfices par le montant abyssal des dividendes n'est pas indispensable, en revanche l'augmentation des salaires si !!!**

Il est urgent de se mobiliser car les ordonnances seront examinées au conseil des ministres le 22 septembre et le « projet de loi de finances 2018 » débattu le 27 septembre 2017.

Contrairement à ce qu'il affirme, le Président de la République n'a pas le mandat des électeurs pour appliquer ces ordonnances qui constitueraient un recul sans précédent des acquis sociaux.

**Le 21 je suis en grève,  
je manifeste**